

TRAVAILLER AVEC LES PERSONNES AGEES ET LEURS FAMILLES

Jeudi 7 février 2019

PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Permettre à tout professionnel travaillant avec les personnes âgées et leurs familles de se positionner dans le respect de la loi vis-à-vis de celles-ci.
- ▶ Détailler les droits fondamentaux, inaliénables, de la personne âgée même dépendante (droits qu'elle peut exercer en toute liberté).
- ▶ S'interroger sur le respect de sa vie privée, de son intimité, de sa sexualité et de ses choix de vie, même s'ils ne sont pas rassurants ...
- ▶ Rappeler que les enfants d'une personne âgée, même dépendante, ne deviennent pas ses parents (leur accord ou leur signature ne sont jamais nécessaires, ils n'ont pas accès au dossier, aux informations médicales, etc.),
- ▶ Rappeler que le recours à la curatelle ou la tutelle n'est pas prévu pour être systématique, même s'il simplifie la gestion de la situation.

CONTENUS DE LA CONFERENCE

Cette conférence interactive rappellera que le droit de refuser les soins ou la prise en charge existe, même pour les personnes âgées, mais que la non-assistance à personne en danger n'existe pas (en son nom, on impose pourtant une protection intrusive, liberticide), et que la personne protégée a le droit – dit le code civil – d'habiter où elle veut (difficile donc de « la placer » contre son gré). Il apparaît pourtant que la volonté affichée de protéger à tout prix conduise de plus en plus à considérer l'âge avancé comme une nouvelle minorité, qui permet de bafouer « pour son bien » les droits les plus élémentaires de la personne, au motif que son consentement n'est pas assez éclairé (mais qu'est-ce qu'un consentement éclairé ? et comment le consentement donné par autrui peut-il l'être ?).

INTERVENANT

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale, il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont un récent *Le droit en action sociale* (Dunod, coll. Maxi fiches, 2nde édition, 11/2016), et de nombreux articles dans la presse spécialisée (la revue *Empan*, *La Gazette Santé Social*, etc.).

METHODES PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques, interactivité.
- ▶ Echanges sur les expériences.

PUBLIC DESTINATAIRE

- ▶ Acteurs de l'action sociale, médicosociale, de la santé etc.

DUREE

2 conférences identiques de 3 heures de 9h30 à 12h30 ou de 14h00 à 17h00.

LIEU

LFSM - 11, rue Tronchet - 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

COUT

35 euros pour la conférence seule – 40 euros avec le livre *Le droit en action sociale* « nouvelle édition 2016 », par Sandrine Laran et Pierre-Brice Lebrun (Dunod, coll. Maxi fiches, 17,90 euros) offert.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (3 heures) sera délivrée à l'issue de la session. Une convention de formation avec l'employeur est adressée sur demande.